

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 406 rendant exécutoire la Le délibération n° 174/6e L du 12 mars 1965 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale accordant autorisation d'un emprunt à Electricité de Djibouti.

n° 406

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mars 1965

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro
1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 174/6e L du 12 mars 1965 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale accordant à «Electricité de Djibouti > : 1° L'autorisation de contracter ün emprunt ; 2° Accordant l'aval du Territoire à cet emprunt pour l'achat d'un septième groupe électrogène.